

Guide d'utilisation Eaglebe Demandes d'occupation du domaine public (chantier)

Commune d'Etterbeek

Service Travaux Publics

Permissions de Voirie

Version 1.0

Juin 2026

Guide Eaglebe – Commune d'Etterbeek • Travaux Publics Permissions de voirie
• Version 1.0 • Réalisée par Agata Ferdek

Sommaire

1. Connexion	p. 3
2. Nouvelle demande	p. 4
3. Choisir la commune.....	p. 4
4. Choisir le type d'occupation	p. 5
5. Localisation	p. 7
• Adresse	
• Dessiner la zone	
• Ajouter une deuxième adresse	
6. Signalisation	p. 8
• Ajouter les panneaux	
• Positionner les panneaux	
• Vérifier les conflits	
7. Nuisances	p. 13
8. Informations du demandeur.....	p. 14
9. Confirmation et envoi	p. 14
10. Questions fréquentes (FAQ)	p. 16
11. Contact.....	p. 18

1. Connexion

- Pour introduire une demande d'occupation du domaine public, rendez-vous sur la plateforme Eaglebe : <https://app.eaglebe.com>
- Cliquez sur « Se connecter » si vous possédez déjà un compte ou sur « Créer un compte » pour vous inscrire. Connectez-vous avec votre adresse e-mail et votre mot de passe.

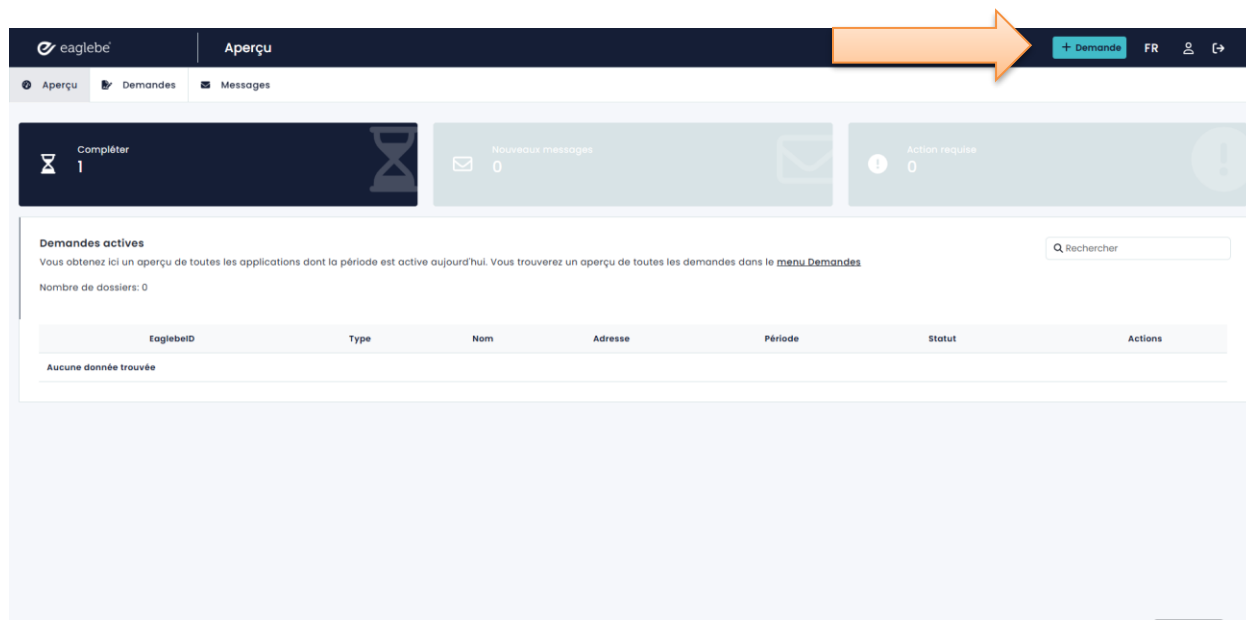
💡 Conseil : Nous vous recommandons d'utiliser un ordinateur afin de faciliter le dessin des zones d'occupation sur la carte.



Capture d'écran illustrative.

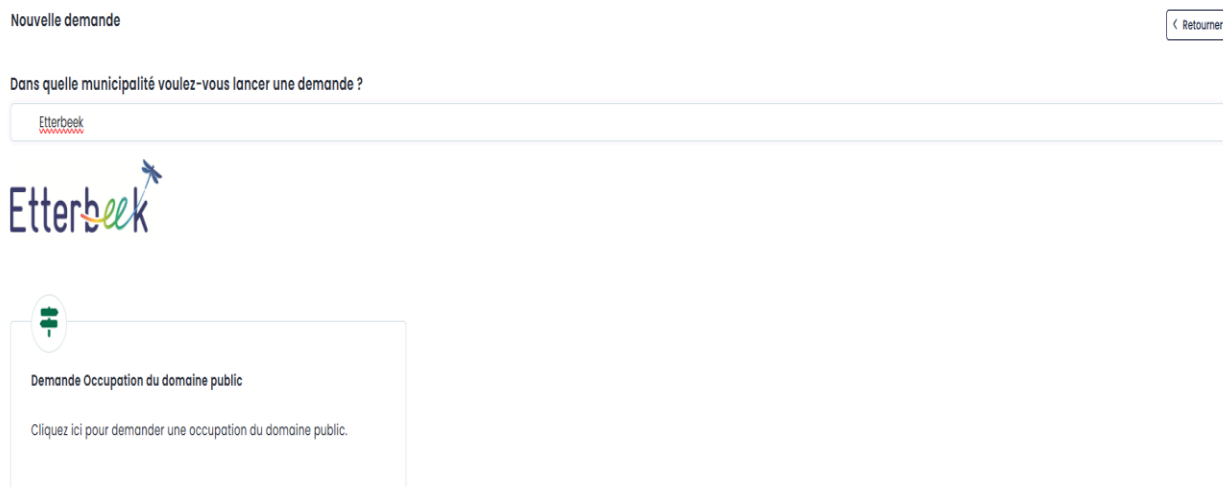
2. Tableau de bord

Cliquez sur « + Demande » pour créer une nouvelle demande.



3. Choisir la commune

Saisissez « Etterbeek » puis sélectionnez la commune.



Capture d'écran illustrative.

4. Sélectionnez le type d'occupation

Dans la liste déroulante, choisissez le type de demande correspondant à votre situation.

Etterbeek

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek

1 Général

2 Période

3 Localisation

4 Contact

5 Confirmation

Sélectionnez le type d'occupation*

Occupation temporaire de la voie publique (chantier)

Les occupations simplifiées concernent uniquement : Conteneur à déchets, conteneur de bureau, toilettes mobiles, Big Bag, échafaudage, élévateur avec pieds et zone de stockage. Toute autre occupation, ainsi que toute occupation située sur une voirie régionale nécessite une autorisation préalable via la plateforme OSRS.

Décrivez l'occupation*

pose de panneaux d'interdiction de stationnement et installation d'un conteneur ; montage d'un échafaudage...

Décrivez votre occupation le plus précisément possible (type d'équipement, dimensions, emplacement et réservations de stationnement éventuelles). Exemples : pose de panneaux d'interdiction de stationnement et installation d'un conteneur de 20 m³ ; installation de toilettes mobiles de chantier ; montage d'un échafaudage ; mise en place d'une zone de stockage ; etc.

Signalisation * Sélectionner « Oui » si vous souhaitez que la commune se charge de l'installation des panneaux ET * Sélectionner « NON » si aucun panneau n'est requis ou si les dates de signalisation diffèrent de la durée des travaux.*

☒ Oui
☐ Non

ATTENTION ! Ne pas oublier de bien placer les panneaux d'interdiction de stationnement sur votre schéma de signalisation.

Votre propre référence

Référence interne facultative permettant d'identifier votre dossier.

Référence OSRS

À compléter uniquement si une demande OSRS a été introduite. Indiquez le numéro de dossier commençant par « B1 ».

Pièces jointes

Drag & Drop ou

4.1 Réservez de stationnement simple (déménagement, livraison, seulement stationnement ,etc.)

À utiliser lorsque vous souhaitez uniquement réserver des emplacements de stationnement pour :

- un déménagement ;
- une livraison ;
- l'utilisation d'un monte-meubles (lift) ;
- le stationnement temporaire d'un véhicule.

⚠ Aucun autre équipement ne peut être installé sur l'espace réservé.

4.2 Occupation temporaire de la voie publique (chantier, conteneur, échafaudage, grue, nacelle, stockage, etc.)

À sélectionner lorsque vous devez installer du matériel ou occuper le domaine public, par exemple :

- un conteneur ;
- un échafaudage ;
- des toilettes de chantier ;
- une zone de stockage.

Cette demande peut également inclure une réservation de stationnement si celle-ci est nécessaire à l'installation.

Lorsque votre demande nécessite une **autorisation préalable via la plateforme OSIRIS**, notamment pour :

- une grue ;
- une nacelle ;
- toute occupation située sur une voirie régionale, y compris une réservation de stationnement.

⚠ Une autorisation OSIRIS est obligatoire avant l'introduction de votre demande auprès de la Commune d'Etterbeek. Le numéro de référence **OSIRIS** (commençant par « B1 ») devra être indiqué dans votre demande.

4.3 Échafaudage en tunnel

À sélectionner lorsqu'un échafaudage est installé au-dessus du trottoir en laissant un passage protégé pour les piétons.

⚠ ATTENTION - Si les réservations de stationnement doivent être prévues à des dates différentes de celles de l'échafaudage, elles doivent faire l'objet d'une demande distincte.

Toute autre occupation, ainsi que toute occupation située sur une voirie régionale nécessite une autorisation préalable via la plateforme OSIRIS.

4.4 Dérogation du Bourgmestre

À utiliser lorsqu'une autorisation exceptionnelle du Bourgmestre est requise, notamment pour :

- les travaux de nuit ;
- les travaux durant le week-end ;
- les fermetures de voirie ;
- toute autre situation nécessitant une autorisation spécifique.

4.5 Événement

À utiliser pour toute occupation temporaire de l'espace public liée à un événement, par exemple :

- une fête de quartier ;
- une brocante ;
- une manifestation sportive ;
- une activité culturelle ;
- un marché ;
- une animation ou toute autre activité similaire.

💡 **En cas de doute, contactez le Service Voirie de la Commune d'Etterbeek avant d'introduire votre demande. 02 627 27 56 / 02 627 24 98**

5. Localisation

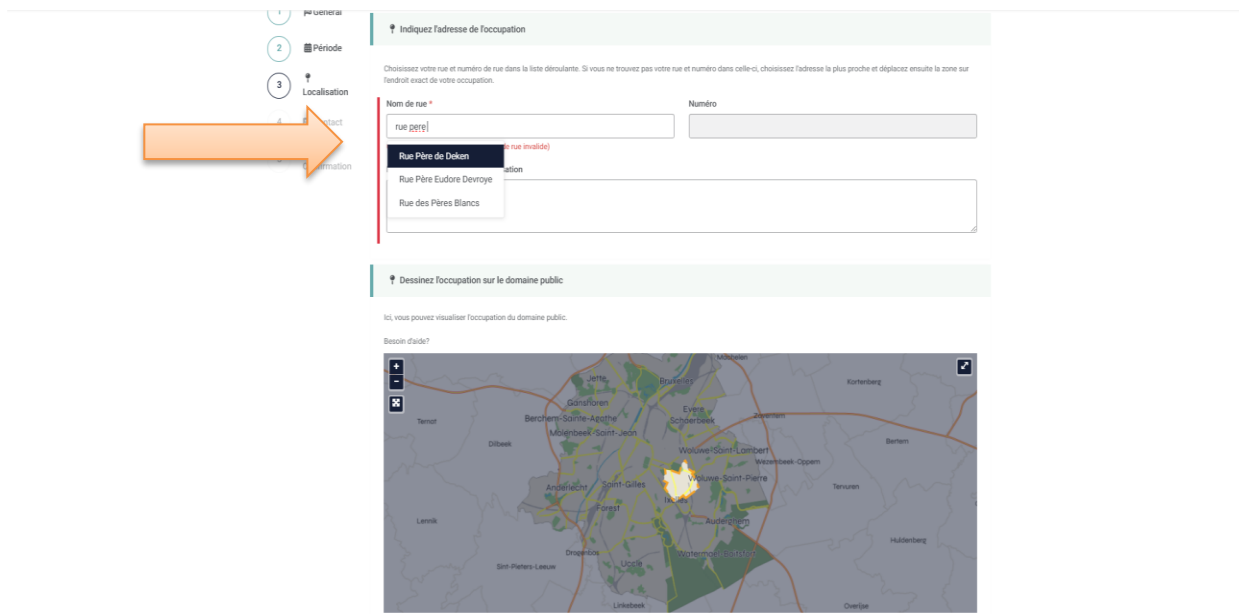
Introduisez le nom de la rue et le numéro, puis dessinez la zone d'occupation sur la carte.

⚠ **Attention** : Si l'adresse recherchée n'apparaît pas dans la liste, cela signifie qu'elle n'est pas reprise comme adresse disponible sur le territoire de la commune d'Etterbeek.

Dans certains cas particuliers (par exemple **Rue Belliard – côté impair**), l'adresse est bien située sur le territoire de la commune, mais ne peut pas être sélectionnée dans Eaglebe.

Dans cette situation, nous vous invitons à sélectionner une adresse à proximité, puis à dessiner la zone d'occupation ou de réservation de stationnement à l'emplacement exact souhaité sur la carte.

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek



1 Indiquez l'adresse de l'occupation

2 Période

3 Localisation

Choisissez votre rue et numéro de rue dans la liste déroulante. Si vous ne trouvez pas votre rue et numéro dans celle-ci, choisissez l'adresse la plus proche et déplacez ensuite la zone sur l'endroit exact de votre occupation.

Nom de rue * Numéro

rue 2010

Rue Père de Deken

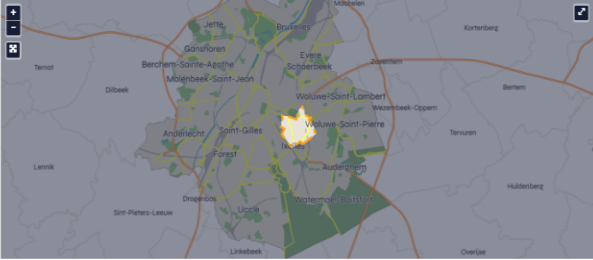
Rue Père Eudore Devroye

Rue des Pères Blancs

Dessinez l'occupation sur le domaine public

Ici, vous pouvez visualiser l'occupation du domaine public.

Besoin d'aide?



Capture d'écran illustrative.

6. Signalisation

Cette section concerne uniquement les demandes de type « Occupation temporaire de la voie publique (chantier) ».

Après avoir indiqué l'adresse de l'occupation, vous devez dessiner précisément chaque élément qui sera installé sur le domaine public.

Il est possible de dessiner plusieurs zones sur la même demande (conteneur, échafaudage, grue, nacelle, stockage, etc.).

Chaque élément doit être représenté séparément sur la carte. Les équipements ne peuvent jamais être dessinés les uns sur les autres. Chaque élément doit disposer de sa propre zone.

6.1 Dessiner un conteneur

Pour installer un conteneur, sélectionnez « C - **Conteneur** ».

Les dimensions standards sont automatiquement proposées :

- longueur : 6 m
- largeur : 2 m

Si votre conteneur possède d'autres dimensions, adaptez-les avant de cliquer sur Dessiner.

Positionnez ensuite le conteneur exactement à l'endroit où il sera installé.

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek

4. Contact Rue Félix 50

5. Confirmation Note supplémentaire sur la localisation

Dessinez l'occupation sur le domaine public

Ici, vous pouvez visualiser l'occupation du domaine public.

Besoin d'aide?

- Zone
- Placer une zone
- C - conteneur
- ↓ (m) 6
- ↔ (m) 2
- Dessiner
- + Dessiner une zone
- Supprimer
- Signalisation

Modifier la rotation

Superficie de la zone dessinée: 12m²

Bonne nouvelle ! Aucun conflit trouvé sur la zone.

Ajouter une autre adresse

6.2 Dessiner une zone personnalisée

« Autre » : échafaudage et toute occupation ne figurant pas dans la liste (zone de stockage, matériel, installation spécifique, etc.).

Indiquez ensuite :

- la longueur (m) ;
- la largeur (m).

Cliquez sur **Dessiner**, puis placez la zone sur la carte.

Vous pouvez ensuite modifier son orientation à l'aide du curseur. Veillez à adapter la longueur et la largeur aux dimensions réelles de l'installation.

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek

4 Contact

5 Confirmation

NUMERO DE RUE

Rue Fétis

NUMERO

50

Note supplémentaire sur la localisation

Dessinez l'occupation sur le domaine public

Ici, vous pouvez visualiser l'occupation du domaine public.

Besoin d'aide?

Zone

Placer une zone

Autre

↓ (m) 6

↔ (m) 1,5

Dessiner

+ Dessiner une zone

Supprimer

Signalisation

Superficie de la zone dessinée: 21m²

✓ Bonne nouvelle ! Aucun conflit trouvé sur la zone.

Ajouter une autre adresse

6.3 Place de parking

Sélectionnez « **P - Place de parking** » lorsque vous souhaitez réserver des emplacements de stationnement. Indiquez la longueur souhaitée, puis cliquez sur Dessiner afin de placer la réservation sur la carte.

Attention : ne superposez pas les zones

Dans l'exemple ci-dessous, la zone **P - Place de parking** et le **C - conteneur** ont été dessinés l'un sur l'autre.

Cette méthode n'est pas correcte.

Chaque équipement doit être dessiné **séparément** et ne peut pas occuper la même surface sur le plan.

Guide Eaglebe – Commune d'Etterbeek • Travaux Publics Permissions de voirie
• Version 1.0 • Réalisée par Agata Ferdek

Le conteneur remplace une partie de la réservation de stationnement. La longueur de la zone **P - Place de parking** doit donc être réduite afin d'exclure l'espace occupé par le conteneur.

Exemple :

- Réservation totale souhaitée : **25 m**
- Conteneur : **6 m**
- Zone **P - Place de parking** à dessiner : **19 m**
- Le conteneur est ensuite dessiné séparément sur les **6 m** restants.

Ainsi, les deux zones sont **adjacentes** et non **superposées**.

→ Si plusieurs zones se chevauchent, Eaglebe peut afficher un message d'erreur ou considérer que la surface d'occupation est incorrecte.

✗ Incorrect

- Conteneur dessiné sur la réservation de stationnement.
- Les zones se chevauchent.

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek

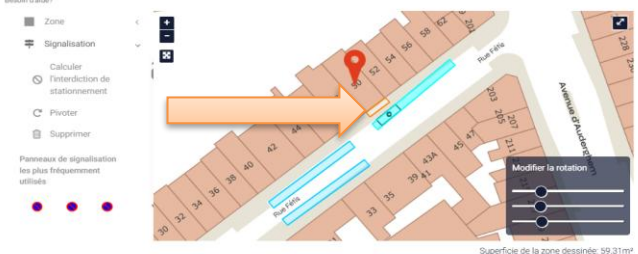
Dessinez l'occupation sur le domaine public

ici, vous pouvez visualiser l'occupation du domaine public.

Besoin d'aide?

- Zone
- Signalisation
- Calculer
- Interdiction de stationnement
- Pivoter
- Supprimer

Panneaux de signalisation les plus fréquemment utilisés



Superficie de la zone dessinée: 59.31m²

⚠ La zone marquée ne se trouve pas en Belgique ou n'est pas valide (par exemple, zones qui se chevauchent) !

↑ Ajouter une autre adresse

↑ Décrivez plus en détail la gêne occasionnée par cette occupation

Trottoir / Accotement

✓ Exemple correct

- ✓ Conteneur dessiné séparément.
- ✓ Réserve de stationnement réduite.
- ✓ Les panneaux sont positionnés devant la réserve.
- ✓ Aucune superposition des zones.

Etterbeek

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek

1 Général
2 Période
3 Localisation
4 Confirmation

Indiquez l'adresse de l'occupation

Choisissez votre rue et numéro de rue dans la liste déroulante. Si vous ne trouvez pas votre rue et numéro dans cette-ci, choisissez l'adresse la plus proche et déplacez ensuite la zone sur l'endroit exact de votre occupation.

Nom de rue : Rue Félis
Numéro : 50

Note supplémentaire sur la localisation

Déterminez l'occupation sur le domaine public

Ici, vous pouvez visualiser l'occupation du domaine public.

Besoin d'aide?

Zone
Signalisation
Calculer l'extension de stationnement
Remplacer les panneaux
Ajouter
Supprimer
Panneaux de signalisation

Modifier la rotation

Superficie de la zone dessinée: 51m²

✓ Bonne nouvelle ! Aucun conflit trouvé sur la zone.

Ajouter une autre adresse

Déterminez plus en détail la gêne occasionnée par cette occupation

Trottoir / Accotement

Nuisances pour les piétons

☐ Vous n'occupez pas de trottoir ou d'acotement.
☐ Vous occupez (une partie de) trottoir ou d'acotement.

Piste cyclable

Nuisances pour les cyclistes

☐ Vous n'occupez pas la piste cyclable.
☐ Vous occupez une partie de la piste cyclable.

Emplacement de parking

Nuisance sur emplacement de stationnement

☐ Vous n'occupez pas de zone de parking.
☐ Vous occupez (une partie) de zone de parking.

Nombre de places de stationnement: 4

Entrez un nombre ici, pas de zéro

Chaussée

Nuisance sur la chaussée

☐ Vous n'occupez pas de bande de circulation.
☐ Vous occupez une partie de bande de circulation.
☐ Vous occupez toute la bande de circulation (pas de passage possible dans 1 sens).
☐ Vous occupez toute la rue (pas de passage possible).

Description

Min. 4000 caractères

Précédent Suivant

⚠ Conflits de réservation

Ici, vous pouvez visualiser l'occupation du domaine public.

Besoin d'aide?

Zone
Placer une zone
P - place de parking
Dessiner
Dessiner une zone
Dessiner une ligne avec zone tampon
Importer GPX
Supprimer

Rue des Bollandistes

Superficie de la zone dessinée: 50m²

Conflits & Notifications

Votre demande peut être envoyée, mais il est possible qu'elle soit rejetée en raison du conflit existant.

⚠ Un ou plusieurs conflits ont été trouvés...

1040 Etterbeek, Rue des Bollandistes 19: Réserve de stationnement simple (déménagement, livraison, seulement stationnement, etc.)

07/07/2026 - 08/07/2026

Après avoir dessiné votre zone et positionné les panneaux de signalisation, Eaglebe vérifie automatiquement si un conflit existe avec une autre occupation déjà autorisée. Si un conflit est détecté, un message d'avertissement apparaît en bas de la carte avec les informations concernant la réservation existante.

⚠ Un conflit ne bloque pas l'introduction de votre demande, mais celle-ci pourra être refusée par le Service Voirie si le conflit ne peut pas être résolu. Certains conflits peuvent être acceptés après analyse du dossier par le Service Voirie. Toutefois, un conflit augmente le risque de refus de la demande.

Comment résoudre un conflit ?

Vous pouvez :

- modifier les dates ou les horaires de votre demande ;
- déplacer la zone d'occupation ou de réservation vers un autre emplacement disponible ;
- **contacter le Service Voirie de la Commune d'Etterbeek si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires. 02 627 27 56 / 02 627 24 98**

💡 Conseil : Avant d'envoyer votre demande, il est recommandé de supprimer tout conflit afin de faciliter son traitement et d'augmenter les chances d'obtenir une autorisation.

7. Nuisances

Indiquez les impacts sur le trottoir, la chaussée, les emplacements de stationnement et les autres usagers.

Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek

↑ Décrivez plus en détail la gêne occasionnée par cette occupation

Trottoir / Accotement
Nuisances pour les piétons*
☐ Vous n'occupez pas de trottoir ou d'accotement.
☐ Vous occupez (une partie de) trottoir ou d'accotement.

Piste cyclable
Nuisances pour les cyclistes*
☐ Vous n'occupez pas la piste cyclable.
☐ Vous occupez une partie de la piste cyclable.

Emplacement de parking
Nuisance sur emplacement de stationnement*
☐ Vous n'occupez pas de zone de parking.
☒ Vous occupez (une partie) de zone de parking.
Nombre de places de stationnement* 4
Entrez un nombre et, pas du tout!

Chaussée
Nuisance sur la chaussée*
☐ Vous n'occupez pas de bande de circulation.
☐ Vous occupez une partie de bande de circulation.
☐ Vous occupez toute la bande de circulation (pas de passage possible dans 1 sens).
☐ Vous occupez toute la rue (pas de passage possible).
Description
Max. 4000 caractères

Tous les champs n'ont pas été remplis correctement

Précédent Suivant

8. Informations du demandeur

Complétez vos coordonnées et celles des éventuels responsables.

The screenshot shows the 'Demande d'occupation du domaine public' form on the Etterbeek website. The form is titled 'Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek' and is at step 4 of 5, 'Contact'. The left sidebar shows the progress: 1 Général, 2 Période, 3 Localisation, 4 Contact (active), 5 Confirmation. The main form area contains the following fields and options:

- Demande comme***: Radio buttons for ☒ Particulier, ☐ Société, ☐ Association, ☐ Service communal.
- Prénoms***: Text input field with 'Agata' entered.
- Nom de famille***: Text input field.
- Pays***: Dropdown menu with 'Belgique' selected.
- Nom de rue***: Text input field.
- Numéro***: Text input field.
- Boîte**: Text input field.
- Code postal***: Text input field.
- Commune***: Text input field.
- Téléphone/GSM***: Text input field.
- Téléphone résidentiel**: Text input field.
- E-mail***: Text input field with 'agata.fedale@gmail.com' entered.
- Confirmez E-mail***: Text input field with 'agata.fedale@gmail.com' entered.
- Responsable signalisation**: Radio buttons for ☒ Oui, ☐ Non.
- Identique au demandeur***: Radio buttons for ☒ Oui, ☐ Non.
- Commanditaire**: Text input field with 'Personne ou société pour le compte de laquelle l'occupation est réalisée.' entered.
- Identique au demandeur***: Radio buttons for ☒ Oui, ☐ Non.
- Responsable de site**: Text input field with 'Personne de contact présente sur le terrain pendant l'occupation.' entered.
- Identique au demandeur***: Radio buttons for ☒ Oui, ☐ Non.

At the bottom right, there are 'Précédent' and 'Suivant' buttons. The footer shows 'Contact Conditions Générales', '2024 © eaglebe.com', and the Eaglebe logo.

Capture d'écran illustrative.

9. Confirmation

Vérifiez les informations, acceptez les conditions générales puis cliquez sur « **Envoyer** ».

The screenshot shows the 'Demande d'occupation du domaine public' form on the Etterbeek website, step 5 of 5, 'Confirmation'. The left sidebar shows the progress: 1 Général, 2 Période, 3 Localisation, 4 Contact, 5 Confirmation (active). The main form area contains the following elements:

- Votre demande est prête à être envoyée.**: A message with a large arrow pointing right.
- Checkboxes**:
 - ☒ J'ai pris connaissance des conditions générales de Etterbeek: cliquez ici pour consulter les conditions générales.
 - ☒ J'ai pris connaissance de la politique de confidentialité de Etterbeek: cliquez ici pour consulter la politique de confidentialité.
- Buttons**: 'Précédent' and 'Envoyer' buttons. An orange arrow points to the 'Envoyer' button.

The footer shows 'Contact Conditions Générales', '2024 © eaglebe.com', and the Eaglebe logo.

10. Fin

Votre demande est enregistrée. Vous recevrez un e-mail de confirmation et pourrez suivre son traitement.



Demande d'occupation du domaine public/ Etterbeek/ 3739785

Merci pour votre demande

Un mail de confirmation est envoyé à agata.fedala@gmail.com.
Pas reçu? Assurez-vous de vérifier votre dossier spam.



Qu'advient-il de votre demande?

Après évaluation, votre demande pourrait éventuellement être approuvée et vous recevrez le permis par courriel.
Faites le suivi de votre demande en ligne via [My Eaglebe Portal](#).

Votre référence: 3739785.

[Contact](#) [Conditions Générales](#)

2026 © [eaglebe.com](#)



11. Questions fréquentes (FAQ)

1. Je ne trouve pas mon adresse dans Eaglebe. Que dois-je faire ?

- Si votre adresse n'apparaît pas dans la liste, cela signifie généralement qu'elle n'est pas disponible dans Eaglebe.
- Dans certains cas (par exemple **Rue Belliard – côté impair**), l'adresse est bien située sur le territoire de la commune d'Etterbeek mais ne peut pas être sélectionnée.
- Sélectionnez une adresse à proximité puis dessinez la zone d'occupation à l'emplacement exact souhaité sur la carte.

2. Dois-je toujours dessiner la zone sur la carte ?

- **Oui.**

La zone dessinée sur la carte détermine l'emplacement réel de votre occupation. L'adresse sert uniquement de référence.

3. Dois-je toujours placer les panneaux de signalisation ?

- **Oui.**

Lorsque des panneaux d'interdiction de stationnement sont nécessaires, ils doivent être ajoutés et positionnés manuellement dans la rubrique « **Signalisation** ».

4. Puis-je ajouter une deuxième adresse ?

- **Oui.**

Vous pouvez utiliser la rubrique « **Ajouter une autre adresse** ».

Même avec deux adresses :

- la ou les zones doivent être dessinées sur la carte ;
- les panneaux doivent être positionnés manuellement.

5. Quelle est la différence entre une réservation de stationnement et une occupation de chantier ?

- **Réservation de stationnement simple**

Uniquement pour réserver des places de stationnement :

- déménagement ;
- livraison ;
- lift ;
- stationnement temporaire.

Guide Eaglebe – Commune d'Etterbeek • Travaux Publics Permissions de voirie
• Version 1.0 • Réalisée par Agata Ferdek

Aucun autre équipement ne peut être installé.

➤ **Occupation temporaire de la voie publique**

À utiliser lorsqu'un équipement est installé sur le domaine public :

- conteneur ;
- échafaudage ;
- toilettes de chantier ;
- grue ;
- nacelle ;
- zone de stockage ;
- etc.

Une réservation de stationnement peut être ajoutée si elle est nécessaire à l'installation.

6. Quand une autorisation OSIRIS est-elle obligatoire ?

- Une autorisation préalable via la plateforme **OSIRIS** est notamment obligatoire pour :
- les grues ;
 - les nacelles ;
 - toute occupation située sur une voirie régionale ;
 - toute réservation de stationnement sur une voirie régionale.

Le numéro de référence OSIRIS (commençant par **B1**) devra être indiqué dans votre demande.

7. Comment calculer la longueur d'une réservation de stationnement pour un chantier ?

- La longueur de la réservation doit tenir compte de l'espace réellement occupé.

Exemple :

Conteneur : **6 m**

Réservation de stationnement souhaitée : **15 m**

- ➡ La zone « P - place de parking » devra mesurer **15 m**.
- ➡ Le conteneur de **6 m** sera ensuite dessiné à l'intérieur de cette réservation.

Il ne faut jamais superposer deux zones sur la même surface.

8. J'ai un message indiquant un conflit. Que signifie-t-il ?

- Un conflit signifie qu'une autre occupation est déjà enregistrée aux mêmes dates ou au même endroit.
- Votre demande peut toujours être introduite, mais elle pourra être refusée si le conflit ne peut pas être résolu.

9. Comment supprimer un conflit ?

Vous pouvez :

- modifier les dates ;
- modifier les horaires ;
- déplacer votre occupation ;
- choisir un autre emplacement.

10. Je peux dessiner plusieurs zones qui se chevauchent ?

➤ **Non.**

Deux zones ne peuvent jamais occuper exactement le même espace.

Par exemple :

✗ un conteneur dessiné sur une réservation de stationnement déjà dessinée.
Chaque zone doit représenter uniquement l'espace qu'elle occupe réellement.

11. Je ne sais pas quel type de demande choisir.

En cas de doute, contactez le Service Voirie de la Commune d'Etterbeek avant d'introduire votre demande.

✉ E-mail : permvoirie@etterbeek.brussels

☎ 02 627 27 56

☎ 02 627 23 11

☎ 02 627 24 98

☎ 02 627 27 57

Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous renseigner et de vous orienter vers la procédure adaptée à votre demande.